

Rencontre avec les personnels de la Protection maternelle et infantile du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Jeudi 2 octobre 2008

intervention de
Pascal Popelin
Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

1 X 08

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'ouvrir les travaux de cette matinée qui constitue à mes yeux un moment de réflexion et de débat très important pour l'ensemble des professionnels du dispositif de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Je veux, tout d'abord, vous adresser mes remerciements pour l'ensemble du travail que vous vous appliquez à mener quotidiennement. Croyez bien qu'il ne s'agit pas là d'une simple politesse ou d'une clause de style, tant j'ai la conviction qu'il contribue à faire de la PMI sur notre territoire, un service public efficace et de qualité.

Tant dans l'exercice de ses missions obligatoires que s'agissant d'actions que je qualifierai d'extralégales, votre service enregistre de bons résultats, en terme de suivi des populations cibles. Avec près de 300 000 personnes touchées annuellement par l'un de ses dispositifs, la PMI de Seine-Saint-Denis est aujourd'hui l'une des plus importantes de France.

Loin de s'en tenir à n'être qu'un filet de sécurité sanitaire pour les familles les plus en difficulté, le service a su se diversifier et dépasser le cadre légal de son champ d'intervention, au moyen notamment d'un appui sur les savoir-faire et sur le haut niveau de compétence des professionnels que vous êtes.

Les actions de prévention bucco-dentaire, la lutte contre le saturnisme ou encore les initiatives collectives menées en milieu scolaire autour des questions de sexualité et de contraception, constituent autant de domaines dans lesquels nous avons été précurseurs et qui sont venus alimenter le dispositif général de prévention, essentiel pour notre département et pour ses habitants.

En cette période de remise en question de la présence des services publics sur certains territoires, votre engagement mérite d'être souligné. Et je veux ici vous assurer que l'exécutif du Conseil général est très attaché au maillage territorial des centres de PMI. Il convient de le faire évoluer, pour tenir compte des changements démographiques, pour donner à certains centres une taille plus opérationnelle, pour apporter de meilleures conditions d'interventions, des locaux plus adaptés. Mais en aucun cas, ces nécessaires évolutions ne viseront à amoindrir la présence dans les quartiers ou à porter préjudice à la qualité de la réponse que vous apportez aux Séquanano-dyonisiens.

Ceci était posé et clairement dit, depuis ma prise de fonction, j'ai pleinement pris la mesure du contexte particulièrement difficile dans lequel vous êtes amenés à exercer

les missions qui vous incombent. Notre département doit en effet faire face au cumul de plusieurs facteurs, qui ont participé à la fragilisation du service de PMI et de ses missions premières.

Notre territoire n'échappe pas, tout d'abord, au mouvement global de précarisation d'une partie de sa population. Il le subit au contraire de plein fouet. Cette situation touche plus spécifiquement les femmes seules et les familles monoparentales, autant de personnes pour lesquelles l'accès aux soins et à la prévention sanitaire peuvent devenir des préoccupations secondaires, dans la somme des difficultés auxquelles elles doivent faire face.

Nous sommes aussi confrontés au problème de la dégradation de la démographie médicale, qui a eu pour principale conséquence de réduire considérablement l'offre de soins au cours des quinze dernières années. Cela est valable pour les soins de ville, les soins en milieu hospitalier ou encore les dispositifs de santé scolaire et l'accueil en maternité. Pour ne citer qu'un seul indicateur, le récent rapport du Conseil national de l'ordre des médecins a situé la Seine-Saint-Denis en queue de liste pour le nombre de médecins généralistes installés sur son territoire. Cette situation impacte doublement l'activité du service de PMI : il est lui-même confronté à de sérieuses difficultés de recrutement et croyez bien que l'exécutif a bien intégré cette donnée ; il doit aussi absorber le flux de demandes de consultations émanant d'une partie de la population qui, en raison de la pénurie de l'offre, se tourne vers notre service public, particulièrement bien identifié. Face à la restriction de l'offre de soins et à la diminution du potentiel financier des familles, la PMI présente en effet de nombreux avantages, par sa proximité et sa gratuité. Si la PMI demeure par essence un service de prévention, elle constitue donc également un service de santé primaire pour de nombreux Séquano-dyonisiens.

Ceci n'est pas sans conséquence sur votre charge de travail et contribue à renforcer la pression qui s'exerce au quotidien sur l'ensemble des équipes. J'en ai bien conscience et je souhaite que les efforts de gestion et d'organisation entrepris par la direction pour tenter de répondre efficacement à ces nouveaux enjeux soient poursuivis et amplifiés. Vous pouvez compter à ce titre sur l'attention et l'engagement de l'exécutif départemental sur ce point.

A l'occasion de son discours d'investiture en mars dernier, le président du Conseil général Claude Bartolone a rappelé l'attention toute particulière qu'il souhaitait porter au développement des politiques publiques à destination de l'enfance et de la famille, dont il a bien voulu me confier la responsabilité. Cette volonté s'est traduite de manière très visible et très rapide par l'adoption du plan de relance des modes d'accueil de la petite enfance, qui nous engage pour le soutien à la création de 3500 places supplémentaires d'ici à 2011, avec des moyens financiers conséquents. Il ne s'agit pas là d'une compétence directe et obligatoire des Conseils généraux, mais nous considérons qu'y contribuer constitue un enjeu éducatif pour les enfants et un enjeu économique et social pour les parents qui travaillent ou sont à la recherche d'un emploi.

Je tiens toutefois à rappeler devant vous que l'effort financier investi dans le cadre du plan de relance (de l'ordre de 10M€ par an) ne se fera pas au détriment du renforcement des missions du service de PMI.

Pour autant, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis se situe dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. Nous avons la volonté de ne pas alourdir la fiscalité départementale au cours du mandat, pour ne pas accentuer encore plus les difficultés rencontrées par la population. Rien de bon n'est à attendre du côté de l'Etat,

en matière de soutien aux collectivités locales. La situation budgétaire du Conseil général est très mauvaise. S'ajoutent à tout cela les dommages collatéraux résultant de la situation économique de notre pays.

Dans ce contexte, chaque dépense proposée -qu'elle soit nouvelle ou qu'il s'agisse d'une reconduction- doit faire l'objet d'une véritable réflexion quant à son utilité et à sa pertinence. Cette rigueur de gestion, nous l'appliquerons avec discernement, mais sans exclusive, à tous les secteurs d'activité du Conseil général.

Ces éléments de contexte général étant posés, je veux pour terminer évoquer les questions qui vous concernent plus directement.

Je souhaite tout d'abord que la PMI continue d'offrir un haut niveau d'intervention dans le champ de la prévention la plus globale possible. J'ai la conviction que la PMI en Seine-Saint-Denis dispose de tous les atouts permettant de répondre efficacement à cette volonté. Le haut niveau de compétence et de savoir-faire, la motivation des professionnels et la qualité des partenariats institutionnels sont autant de forces qui méritent d'être plus amplement exploitées.

Dans le même temps, je demeure conscient des efforts restants à fournir par la collectivité pour contribuer, à court terme, à l'amélioration du fonctionnement du service. La poursuite de l'informatisation des centres de PMI s'avère aujourd'hui indispensable et je m'engage à ce qu'elle intervienne dans de bonnes conditions et dans des délais raisonnables. Je sais qu'une attention toute particulière doit être portée à la création de postes d'EJE chargées de l'agrément et du suivi des assistantes maternelles. S'il n'est pas possible de répondre de manière immédiate à l'ensemble des besoins, des efforts seront poursuivis dans ce domaine. Enfin, à l'occasion des relogements des centres de PMI, j'ai demandé de réfléchir à une localisation harmonieuse alliant nécessité de maintenir un ancrage au sein des quartiers et possibilité d'une mutualisation des moyens avec d'autres services départementaux déconcentrés.

De manière plus globale, je vous propose de nous appuyer sur nos nombreux atouts pour œuvrer, dans un cadre très général de projet de service, à faire évoluer la PMI pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Ce projet fixe, à ce titre, trois grands objectifs :

- **Identifier de manière plus précise les besoins de la population Séquanodionisienne.**

Je souhaite que nous soyons particulièrement attentifs aux besoins des publics prioritaires de la PMI que constituent les enfants de moins de 6 ans, les femmes enceintes, les adolescents et jeunes adultes, les enfants relevant de la protection de l'enfance et les professionnels des modes d'accueil. Il s'agit là d'un préalable indispensable qui permettra de recentrer les actions du service autour d'un socle de valeurs communes.

- **Renforcer les collaborations et la transversalité.**

Il est en effet aujourd'hui nécessaire de contribuer à l'amélioration de la coordination de l'ensemble des acteurs intervenants dans le secteur, qu'il s'agisse des services internes à l'administration départementale (service social, SPAS, ASE, service des crèches) ou des partenaires extérieurs (médecine de ville, hôpitaux et cliniques, sages-femmes libérales, etc.)

- **Déterminer les évolutions prioritaires devant être apportées à la PMI pour garantir le bon fonctionnement du service.**

Une réflexion étroite sur les questions d'organisation et de gestion devra être menée sur la base des missions légales du service, des orientations de l'exécutif départemental, des textes législatifs récents et des données épidémiologiques.

Enfin pour conclure, permettez-moi un mot sur la méthode de travail retenue pour l'élaboration de ce projet de service. Je souhaite, avec le président du Conseil général, que les professionnels de la PMI participent à la définition d'évolutions qui les concerneront directement. Un temps suffisant sera laissé à l'état des lieux détaillés des atouts et des difficultés du service. A partir de ce diagnostic partagé, je suis sûr que nous saurons trouver les voies susceptibles d'apporter un souffle nouveau à vos activités.

Avec confiance, je compte sur l'engagement de chacune et chacun d'entre vous.